

## Des avocates défendent la prescription des crimes sexuels

— En plein débat autour de Roman Polanski, des avocates pénalistes défendent la prescription et la présomption d'innocence.

— Pour certaines associations en revanche, les crimes sexuels contre des mineurs devraient être imprescriptibles.

Faut-il défendre le droit à la prescription pour les auteurs présumés de violences sexuelles les plus anciennes ? C'est une prise de position très claire que vient de prendre une centaine d'avocates pénalistes dans une tribune, dont la publication (1) intervient dans un contexte sensible : celui de l'indignation d'un grand nombre de féministes après que Roman Polanski a obtenu le César du meilleur réalisateur. « Il est urgent de cesser de considérer la prescription et le respect de la présomption d'innocence comme des instruments d'impunité. Ils constituent les seuls remparts efficaces contre un arbitraire dont chacun peut être la victime. Il n'est pas de postulat plus dangereux que celui selon lequel

toute mémoire serait vertueuse et tout oubli condamnable », écrivent ces pénalistes.

Ce texte relance le débat sur le délai de prescription des crimes sexuels commis contre des personnes mineures. La loi du 3 août 2018 a fait passer ce délai de 20 à 30 ans et le fait courir à partir de la majorité de la victime. Concrètement, une personne, victime d'un viol durant son enfance, peut donc porter plainte jusqu'à l'âge de 48 ans. L'allongement de ce délai n'est toutefois pas jugé suffisant par certaines associations de victimes qui réclament une imprescriptibilité pure et simple pour les crimes sexuels sur les mineurs. Comme pour les crimes contre l'humanité.

Ils mettent d'abord en avant le problème de l'amnésie traumatique, qui se traduit, chez certaines victimes, par la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde neurobiologique pouvant empêcher tout souvenir de l'agression parfois pendant de très longues années. « Sans être favorable à une imprescriptibilité totale, je pense qu'il faudrait faire démarrer le délai de prescription à partir du moment où la personne est en capacité de se souvenir des faits qu'elle a su-

vis », explique M<sup>e</sup> Carine Durrieu-Diebolt, avocate à Paris.

Mais pour de nombreux magistrats ou avocats, il n'est pas raisonnable de juger des faits quarante ans après qu'ils ont été commis. Ils soulignent que la prescription est une manière pour la société d'exprimer une sorte de droit à l'oubli et au pardon pour l'auteur du crime. Tout en préservant la paix sociale, en évitant de raviver des souffrances ou des rancunes apaisées par le temps.

Mais le principal argument est celui d'un risque de dépérissement des preuves. « Quand on juge une affaire de viol, on s'appuie souvent sur des témoignages extérieurs qui vont crédibiliser la parole de la victime : par exemple le récit d'une amie ou d'un membre de la famille à qui cette victime aura pu se confier juste après les faits. Ou une voisine qui a vu que celle-ci portait des marques rouges autour du cou, signes d'une possible strangulation », explique Michel Huyette, président de la cour d'assises de Toulouse. « Mais quarante ans après, ce témoignage indirect est parfois très fragile, voire impossible. Le risque est d'aviver encore davantage la souffrance des

**« Je pense qu'il faudrait démarrer le délai de prescription à partir du moment où la personne est en capacité de se souvenir des faits qu'elle a subis. »**

victimes en créant des espoirs qui seront déçus en cas de classement sans suite », ajoute ce magistrat.

Cet argument de dépérissement des preuves ne tient pas, selon Muriel Salmona, psychiatre et présidente de l'association Mémoire traumatique et victimologie. « Il y a beaucoup d'affaires prescrites alors que les preuves sont là. Je pense par exemple à certaines victimes du docteur Le Scouarnec, qui ne pourront pas engager de poursuites alors que ce chirurgien a reconnu les faits sur son carnet », explique cette médecin, en s'indignant de la prescription pour les victimes de Gabriel Matzneff alors que « celui-ci a non seulement reconnu ses agissements, mais s'en est même vanté ».

Pierre Bienvenu

(1) Publiée par Le Monde.

## La vague verte peut-elle submerger Bordeaux?

### élections municipales

— Face au successeur d'Alain Juppé Nicolas Florian, le candidat écologiste Pierre Hurmic pourrait offrir aux Bordelais un second tour.

Bordeaux  
De notre correspondant régional

Les électeurs bordelais vont-ils pouvoir voter au second tour lors d'une élection municipale, ce qui ne leur est jamais arrivé depuis la Libération ? C'est bien le scénario qui se dessine, à en croire les enquêtes d'opinion, qui placent la liste de l'écologiste Pierre Hurmic au coude-à-coude avec le maire sortant (LR) Nicolas Florian. Loin devant le « marcheur » Thomas Cazenave ou l'anticapitaliste Philippe Poutou.

« Les astres sont alignés. Le maire parle beaucoup d'écologie et place ce sujet au cœur de la campagne. Ce qui joue en notre faveur : les

électeurs préféreront l'original à la copie », affirme Pierre Hurmic, avocat de métier, qui a notamment défendu des opposants à la LGV Bordeaux-Toulouse. « Le temps de l'écologie est venu et tous les ingrédients de l'alternance sont là, après 75 ans de gestion de Bordeaux par la droite », abonde Michel Duchène, ex-Vert devenu adjoint d'Alain Juppé puis de Nicolas Florian.

**« Les Bordelais n'ont pas grand-chose à reprocher à l'équipe sortante, qui est créditée d'un bon bilan. »**

De fait, après le bon score des écologistes aux élections européennes (21,5 %), tous les candidats aux municipales ont verdi leurs projets. Nicolas Florian a par exemple promis de planter des milliers d'arbres et renoncé à urbaniser une zone encore naturelle. Tout en continuant à défendre des grands projets d'infrastructures, comme le contournement autoroutier de



Bordeaux ou de nouveaux franchissements de la Garonne.

Alors que les problèmes de congestion routière et de saturation des transports et des écoles s'accroissent, Pierre Hurmic, lui, défend le « zéro artificialisation » des sols et une réduction de la place de la voiture en ville, se faisant ainsi taxer d'« écologie punitive » par Nicolas Florian. « Il y a une convergence sur les questions d'environnement, mais certains préconisent des actions de privation et de contrainte. Moi, je préfère miser sur l'innovation et l'incitation », souligne le maire sortant.

Malgré le profil rassembleur de Pierre Hurmic – il se présente comme un humaniste modéré et ne cache pas sa foi catholique –, la vague verte est encore loin d'avoir submergé Bordeaux. « Les Bordelais n'ont pas grand-chose à reprocher à l'équipe sortante, qui est créditée d'un bon bilan », estime le politologue Jean Petaux. La tension entre la prise de conscience des électeurs de l'importance des sujets environnementaux et la force légitimiste qui profite traditionnellement aux sortants pourrait donc tourner à l'avantage de l'équipe municipale.

D'autant qu'une qualification au second tour de Philippe Poutou – qui refuse en effet de s'allier avec l'écologiste – n'est plus à exclure, alors que tout rapprochement avec Pierre Hurmic et le « marcheur » Thomas Cazenave paraît s'être éloigné. « Cela ferait éclater sa propre liste », considère Jean Petaux, qui estime que le candidat écologiste risque de manquer de réserves de voix. Simon Barthélémy

### essentiel

#### Animaux — Rare naissance de trois tigres blancs au zoo d'Amnéville

Trois tigres blancs sont nés le 5 janvier au zoo d'Amnéville (Moselle), un événement rare pour cette espèce, qui n'a pas été vue à l'état sauvage depuis les années 1950. Les tigres dans leur ensemble constituent une espèce classée « en danger » par l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui estime leur nombre à 3 800 sur la planète, contre 100 000 il y a un siècle. Les trois tigreaux seront visibles par le public à partir de mi-mars.

#### Arsenic — Recommandations pour le dépistage des riverains près des sites pollués

La Haute Autorité de santé a publié, lundi 9 mars, une série de recommandations pour dépister les personnes vivant près de sites pollués à l'arsenic. Cette question avait été mise en lumière l'an dernier après la découverte de cas de surexposition d'enfants à l'arsenic dans la vallée de l'Orbiel, dans l'Aude. Pour tous les sites dépassant le seuil de 25 mg d'arsenic par kilo de terre, elle recommande aux médecins de « saisir l'occasion de toute visite pour déclencher des analyses » chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes ayant des comportements à risque. La France compterait 7 000 sites pollués ou potentiellement pollués.

#### Pollution — Des parents d'élèves attaquent les pouvoirs publics

Soutenus par Greenpeace et Alternatiba/ANV Rhône, des parents d'élèves de l'école Michel-Servet, à Lyon, ont engagé deux recours en justice contre la ville, la métropole et l'État, estimant qu'ils ne luttaient pas assez efficacement contre la pollution de l'air. Depuis 2015, les parents d'élèves alertent sur la situation de cette école située à la sortie du tunnel de la Croix-Rousse, où 500 enfants respirent un air où les niveaux de dioxyde d'azote dépassent souvent les normes.

#### sur la-croix.com

— Un entretien avec le politologue Laurent Jeanpierre sur la Convention citoyenne pour le climat